**AUTO-ÉVALUATION DE L’INSPECTION AU PORT DE L’ICCAT**

*Veuillez mentionner vos commentaires supplémentaires ou une explication de vos besoins supplémentaires pour chaque catégorie dans la rubrique « Autres commentaires ». Les CPC sont encouragées à solliciter le concours de toutes les entités nationales pertinentes (p.ex. toutes les organisations et les agences impliquées dans le contrôle de l'accès au port, la réalisation des inspections portuaires et l’enquête et la poursuite des violations des réglementations des pêches) pour remplir la présente auto-évaluation.*

1. **Délégué de l'ICCAT remplissant l’évaluation**
   1. CPC :

* 1. Nom :
  2. Ministère ou agence :
  3. Fonction :
  4. Courrier électronique :
  5. Téléphone :
  6. Date de réalisation de l'évaluation :

1. **Les résultats de l’auto-évaluation préalable de la CPC sont présentés à l’Appendice 1.**
2. **Engagement international** 
   1. Énumérer les ORGP ou autres arrangements, outre l'ICCAT, dont la CPC est membre, Partie contractante ou Partie non contractante coopérante.
   2. Énumérer les accords pertinents auxquels la CPC est partie et les autres organisations ou arrangements par lesquels la CPC s'engage dans les efforts internationaux pour lutter contre la pêche IUU (par exemple, l’Accord de la FAO sur les mesures du ressort de l’état du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, le Réseau international de suivi, contrôle et surveillance, INTERPOL, etc.).
3. **Projets d'assistance technique en cours / terminés**

*Veuillez préciser tout projet d'assistance technique dont la réalisation est envisagée, déjà en cours ou terminé ainsi que l’aide fournie/à fournir et indiquer s'il existe des demandes supplémentaires d'assistance pour ces questions.*

|  |  |
| --- | --- |
| Des accords bilatéraux ou autres sont-ils déjà en place dans le but de fournir (ou de recevoir) une assistance pour le renforcement des capacités en rapport avec la mise en œuvre de la Rec. 12-07 de l’ICCAT ?[[1]](#footnote-1) | Oui :  Non: |
| Si oui, veuillez indiquer le nom du projet et en fournir une description succincte. (Veuillez utiliser davantage d’espace en cas de multiples projets). |  |
| Ces projets ou demandes de financement aux fins du renforcement des capacités concernant les inspections au port sont-ils coordonnés au niveau régional ? | Oui :  Non: |
| Dans l’affirmative, veuillez apporter une explication. |  |

1. **Communication, coopération et partage d’informations**

Dans les deux tableaux ci-dessous, veuillez décrire les rôles des autorités principales et secondaires sont-ils définis pour chaque point de décision requis pour remplir les exigences d'un système d'inspection portuaire (p. ex., pré-criblage des navires, communication des informations avant l'arrivée à l'inspecteur des pêches, autorité principale chargée d’effectuer les inspections des pêches à bord de navires sous pavillon étranger, ou les autorités chargées de prendre des mesures répressives) et identifier si ces rôles sont établis au moyen d'une réglementation légale ?

*Veuillez compléter le tableau suivant afin d’identifier les procédures de communication en place entre les autorités énumérées dans le tableau consacré aux autorités d'inspection portuaire (au point2 de l’évaluation préalable), en ce qui a trait à l'inspection au port ou à d'autres aspects du respect des pêches (par exemple, concept d'opération, procédures opérationnelles standard, etc.).*

|  |  |
| --- | --- |
| Des plans ont-ils été mis au point aux fins de la communication et de la coopération entre les agences identifiées dans l’évaluation préalable (point 2) pour la mise en œuvre du contrôle du ressort de l'État du port et de la Recommandation 12-07 ? | Oui :  Non : |
| Veuillez décrire et/ou fournir des documents, des informations et/ou des liens pertinents supplémentaires : | |
| Comment les informations et les renseignements sont-ils partagés entre les agences pour éclairer les décisions concernant l'octroi ou le refus d'entrée au port, l'accès aux services portuaires et la hiérarchisation des inspections ? | |
| Veuillez décrire et/ou fournir des documents, des informations et/ou des liens pertinents supplémentaires :  Méthodes formelles:  Méthodes informelles: | |
| Les inspecteurs des pêches et les autres membres du personnel chargé de l'exécution ont-ils établi des procédures opérationnelles standard de gestion de ces informations (par exemple, le partage des informations liées à la demande préalable d'entrée d'un navire avec les inspecteurs des pêches) ? | Oui :  Non: |
| Veuillez décrire et/ou fournir des documents, des informations et/ou des liens pertinents supplémentaires : | |

|  |
| --- |
| Les exigences des Recommandations de l'ICCAT sont-elles comprises par toutes les autorités compétentes de votre pays, y compris le personnel des autorités des pêches, les autorités douanières, les autorités d'exécution (y compris les inspecteurs des pêches), le parquet et le pouvoir judiciaire ? (Veuillez identifier les lacunes éventuelles). |
| Lorsque l’ICCAT adopte des nouvelles mesures, ces entités reçoivent-elles une formation au sujet de ces nouvelles mesures ? Veuillez les décrire. |

*Veuillez répondre aux questions suivantes afin d’expliquer à quels renseignements ou rapports les autorités chargées de l’inspection ont-elles accès avant l’arrivée d’un navire.*

|  |  |
| --- | --- |
| Les rapports (y compris les rapports d'autres États ou CPC du port) des navires participant à la pêche IUU ont-ils été communiqués aux inspecteurs des pêches et aux autres autorités compétentes ? | Oui :  Non: |
| Les rapports référencés dans la rangée ci-dessus sont-ils fournis aux inspecteurs ? | Oui :  Non: |
| Une évaluation des risques est-elle réalisée pour établir un ordre de priorité d’inspection et cette information est-elle transmise à l’inspecteur ? | Oui :  Non: |
| Les résultats des inspections en mer sont-ils communiqués aux inspecteurs des pêches ? | Oui :  Non: |
| Les inspecteurs des pêches reçoivent-ils des rapports concernant les infractions (p.ex. navires dépourvus de pavillon, incursions dans une ZEE, etc.) ? | Oui :  Non: |
| Les inspecteurs des pêches ont-ils accès aux listes des navires autorisés et à la liste des navires IUU de l’ICCAT, dont la liste des navires de charge autorisés ? | Oui :  Non: |

1. **Informations générales sur les activités portuaires du navire**

*Veuillez énumérer le nom de chaque port qui reçoit des navires sous pavillon étranger se livrant à des activités de pêche ou à des activités connexes transportant des produits/poissons relevant de la gestion de l’ICCAT qui n'ont pas été préalablement débarqués, le nombre de navires, le but de ces arrêts au port et les types de navires. Veuillez ajouter une rangée si nécessaire.*

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nom du port désigné en vertu de la Rec. 12-07 de l’ICCAT[[2]](#footnote-2)** | **Nombre total de navires sous pavillon étranger se livrant à des activités de pêche ou à des activités connexes transportant des espèces relevant de la gestion de l’ICCAT qui entrent au port chaque année** | **But de cet arrêt au port (p.ex. débarquement de poissons, transbordement, services portuaires, autres)** | **Pourcentage de navires étant des navires de capture** | **Pourcentage de navires étant des navires frigorifiques de charge** | **Volume de poissons/produits déchargés dans ce port** | **Principales espèces débarquées, transbordées, transformées dans ce port** |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |

1. **Information sur la notification préalable**

*Veuillez décrire les aspects suivants du processus de notification des navires sous pavillon étranger se livrant à des activités de pêche ou à des activités connexes transportant des poissons ou des produits de poisson qui n'ont pas été préalablement débarqués.*

|  |  |
| --- | --- |
| Combien de temps à l'avance les navires sont-ils tenus de fournir une demande préalable d’entrée au port ? |  |
| Quels sont les ministères/agences qui reçoivent la demande préalable d’entrée au port du navire et comment l'information est-elle partagée avec les inspecteurs des pêches avant l'inspection ? |  |
| Quelle méthode de communication (par exemple, courrier électronique, radio, système d'avis d'arrivée, etc.) les navires utilisent-ils pour soumettre leur demande d'entrée au port ? |  |
| Existe-t-il des procédures pour réaliser une évaluation des risques pour établir un ordre de priorité d’inspection des navires ? |  |

1. **Autorités légales des inspecteurs des pêcheries**

*Les inspecteurs des pêches ont-ils l'autorité légale pour examiner toutes les zones concernées d'un navire, y compris :*

|  |  |
| --- | --- |
| **Zones du navire** | **Autorité légale pour inspecter (oui/non)** |
| Ponts |  |
| Salles |  |
| Prises transformées ou autre |  |
| Filets et autres engins de pêche |  |
| Équipement (technique et électronique) |  |
| Registres de transmissions |  |
| Carnet de pêche |  |
| Manifestes de cargaison |  |
| Reçu de bord et déclarations de débarquement |  |
| Tout autre document pertinent |  |

1. **Documentation de l’inspection**

*Veuillez répondre aux questions suivantes.*

|  |  |
| --- | --- |
| Le pays a-t-il mis en œuvre l'utilisation du formulaire/rapport [[3]](#footnote-3)d'inspection portuaire de l’ICCAT ou les champs requis sont-ils intégrés dans un formulaire propre à l’agence ? | Oui :  Non: |
| Dans la négative, comment cette information requise est-elle documentée ? | |

1. **Transmission des résultats de l’inspection**

À qui l’inspecteur des pêches soumet-il le rapport d’inspection une fois rempli et ensuite avec qui la CPC partage-t-elle les résultats de l’inspection (veuillez citer toutes les entités) ?

1. **Complément d’information facultatif**

Veuillez utiliser l'espace prévu à cet effet pour fournir des commentaires additionnels concernant les nécessités en renforcement de la capacité non abordés.

1. Recommandation de l’ICCAT afin d'apporter un soutien à la mise en œuvre efficace de la Recommandation 12-07 de l’ICCAT concernant un système ICCAT de normes minimales pour l’inspection au port (Rec. 14-08), paragraphe 8, cf. également Rec. 12-07, paragraphe 27. [↑](#footnote-ref-1)
2. Recommandation 12-07, paragraphe 9. [↑](#footnote-ref-2)
3. https://www.iccat.int/fr/portinspection.htm [↑](#footnote-ref-3)